



**CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
JPB/KE/SFT/VK – délibération n°2  
Conseil d'administration du 13 janvier 2023  
Modification règlement intérieur du CCAS

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le 27/01/2023

ID : 060-266004142-20230127-DEL\_130123\_N02-DE



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

### **SÉANCE DU 13 JANVIER 2023**

#### **Modification règlement intérieur du CCAS**

Le treize janvier deux mille vingt-trois à quatorze heures trente, les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Montataire dûment convoqués le neuf janvier deux mille vingt-trois, se sont réunis en séance ordinaire au centre communal d'action sociale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Président du CCAS.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Jean-Pierre BOSINO- Redouane BOUIZAOUCHAN- Claudine CABARET- Catherine DAILLY- Audrey DESLORIERES- Sabah REZZOUG- Jean-Luc RIVIERE- Meriam ZOUAOUI

**EXCUSÉS** : Zinndine BELOUAHCHI- Gilberte CANONNE- Chrystal LEJEUNE- Céline LESCAUX- Louis Joseph MESLIEN- Samia NIDALHA

**ABSENT** : Ali HAMDANI

#### **N°02-01/2023 : MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR DU CCAS**

Vu l'installation du nouveau conseil d'administration du CCAS lors de sa séance du 3 juillet 2020,

Vu l'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles, précisant l'obligation d'instituer dans chaque CCAS un règlement intérieur dans les six mois qui suivent l'installation d'un nouveau conseil d'administration,

Vu la délibération du 6 novembre 2020 adoptant le règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et notamment son article 78,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

#### **DÉCIDE**

**Article 1** : de déterminer comme modalités de publicités des décisions administratives du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, la publication sous forme électronique sur un espace dédié du site de la ville.

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

JPB/KE/SFT/VK – délibération n°2

Conseil d'administration du 13 janvier 2023

Modification règlement intérieur du CCAS

**Article 2 :** de modifier l'article 18 du règlement intérieur dans le sens des nouvelles dispositions.

**Article 3 :** les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

**C.C.A.S.**  
Centre Communal d'Action Sociale  
2 Rue Armand Desnosse  
60160 MONTATAIRE  
Tél. : 03 44 27 55 31  
Fax : 03 44 27 09 59

Le Président,

Jean-Pierre Bosino

